

Collectif Citoyen Vers un organe politique local

Objectifs

La transition d'un collectif citoyen (CC) vers un organe politique local vise à mieux représenter les intérêts des citoyens, favoriser la participation démocratique, exercer un contre-pouvoir citoyen, mieux défendre les enjeux locaux, étendre les relations de la commune et intégrer un mode de fonctionnement Révoludroit avec d'autres structures qui permettront de «faire Nation»...

Etape 1 : Mobilisation et regroupement

Identifier et informer les citoyens intéressés par la création d'un CC :

Présenter brièvement les objectifs, les valeurs et les avantages de la participation au collectif citoyen.

Fournir des coordonnées de contact (adresse e-mail, numéro de téléphone...) pour que les intéressés puissent vous joindre.

Encourager les participants à poser des questions, à **exprimer leurs préoccupations et besoins** et à partager leurs idées.

Communiquer :

Organisez des **réunions d'information** ou des **rencontres ouvertes** à tous les citoyens de la commune.

Identifiez les **personnes clés** de votre commune qui sont **déjà actives** dans des associations, des initiatives locales. Contactez-les individuellement pour discuter de votre projet de collectif citoyen. Demandez-leur de diffuser l'information auprès de leurs réseaux respectifs.

Plateformes en ligne :

Créez une page ou un groupe dédié au collectif citoyen sur les réseaux sociaux, tels que Twitter, Télégram.

Partagez régulièrement des informations, des mises à jour et des appels à l'action pour susciter l'intérêt des citoyens.

Participation aux événements communautaires :

Profitez des événements locaux, tels que les marchés, les festivals, les réunions publiques, etc., pour promouvoir le collectif citoyen. (Stand d'informations)

Organisez des activités interactives ou des ateliers thématiques pour engager les participants et leur montrer concrètement les avantages d'un collectif citoyen.

Créez des événements communautaires :

Ces activités permettent d'interagir directement avec les citoyens de votre commune, de partager vos idées, de susciter leur intérêt et de les encourager à s'impliquer dans votre initiative. En organisant des ateliers ou des activités pratiques, vous pouvez montrer aux citoyens comment votre collectif peut résoudre des problèmes concrets de la communauté.

Par exemple, vous pourriez organiser un atelier sur le jardinage urbain, un nettoyage collectif d'un espace public, un compostage de quartier, un jardin communautaire ou un échange de compétences entre les participants.

Pensez à consulter les fiches outils d'activités de Collectifs Citoyens sur le site revoludroit.fr

Ici
le souverain, c'est vous.



Etape II : Collecte et partage d'informations

Au sein du CC :

Mettre en place une méthode d'organisation pour collecter les informations fournies par les participants (besoins, offres d'aide, disponibilité...).

Établir un système pour centraliser ces informations et les rendre accessibles à tous les membres du collectif.

Faire en sorte que chaque participant respecte cet engagement minimal envers la commune, contribuant ainsi à l'organisation et à l'équilibre du groupe.

Avec la Mairie :

En établissant un dialogue avec la mairie, le CC peut demander des explications sur les actions menées par l'administration municipale. Il peut exprimer des préoccupations, poser des questions et demander des comptes aux responsables élus. Cela contribue à renforcer la transparence et la redevabilité des décideurs politiques.

Le CC peut faire valoir ses idées, ses suggestions et ses préoccupations concernant les politiques municipales. Il peut proposer des améliorations, des alternatives ou des initiatives innovantes pour résoudre les problèmes de la communauté. Cette implication peut influencer les décisions prises par la mairie et favoriser une meilleure prise en compte des besoins des citoyens.

Le CC peut établir ou maintenir des contacts avec la Mairie concernant :

- **les besoins recensés,**
- **les projets en cours,**
- **des résultats d'enquêtes ou de sondages :** Le CC peut mener des enquêtes (voir fiche pratique Révoludroit sur la consultation citoyenne) ou des sondages auprès des citoyens pour recueillir des données quantitatives sur des sujets spécifiques.

- **des propositions de participation dans des actions de bénévolat** : Le CC démontre ainsi son engagement envers la communauté et peut encourager une coopération plus étroite avec les services municipaux.
- **des propositions de projets ou d'initiatives** : Le CC peut formuler des propositions concrètes de projets ou d'actions visant à améliorer la vie communautaire (voir fiches outils Révoludroit). Ces propositions peuvent couvrir différents domaines, tels que l'environnement, la culture, l'éducation, les services sociaux, les infrastructures, actions pédagogiques, participation dans des projets scolaires...

Point de vigilance : Privilégier des actions pertinentes, quantifiables (effets, nombre de productions, quantité de participants, surface nettoyée...), et valorisables pour la commune.

Etape III : formalisation du CC

Il est possible que plusieurs collectifs citoyens se soient créés simultanément au sein d'une même commune. Toutefois, dans le but de constituer des **contre-pouvoirs unifiés et cohérents**, il est **stratégique** de regrouper ces collectifs en un seul et unique collectif citoyen.

Cette démarche n'a pas pour but de diviser les habitants de la commune, mais de les représenter de manière globale, sans idéologie particulière et avec pragmatisme. Ainsi, à terme, il ne devrait y avoir qu'un seul collectif citoyen par commune.

Etape IV :

Transition vers un organe politique local

Continuer à **mobiliser et à recruter** de nouveaux membres pour le collectif citoyen.

Définir un **objectif quantitatif** en termes de nombre de participants, par exemple entre **10% et 35% de la population de la commune** selon sa taille.





Une fois cet objectif atteint, le collectif citoyen pourra se positionner comme un contre-pouvoir incontournable, représentant les intérêts de la population locale.

Explorer les possibilités de collaboration avec les maires voisines, les présidents de régions, les responsables des groupes d'intérêt et les préfets, en tant qu'interlocuteurs officiels pour promouvoir la cohésion sociale et défendre les intérêts citoyens.

Propositions d'actions du CC en tant qu'organe politique local

Plaidoyer et représentation : Le CC peut plaider en faveur des intérêts des citoyens auprès des autorités locales, telles que la mairie, le conseil municipal ou d'autres organes de gouvernance. Il peut participer à des réunions, des consultations publiques ou des débats politiques pour exprimer les préoccupations, les propositions et les revendications des citoyens. Le CC peut également être un interlocuteur privilégié pour les élus locaux et servir de porte-parole de la communauté.

Proposition de politiques et d'initiatives : Le CC peut formuler des propositions de politiques, de programmes ou d'initiatives locales visant à résoudre des problèmes spécifiques ou à promouvoir le bien-être de la communauté. Ces propositions peuvent être élaborées en collaboration avec les citoyens, en prenant en compte leurs besoins, leurs idées et leurs expertises. Le CC peut présenter ces propositions aux autorités locales et plaider en faveur de leur mise en œuvre.

Surveillance et contrôle : Le CC peut jouer un rôle de surveillance et de contrôle en surveillant les actions des autorités locales, en veillant à ce qu'elles respectent les intérêts et les droits des citoyens. Cela peut inclure la vérification de l'utilisation des ressources publiques, la transparence des processus décisionnels, l'évaluation de l'impact des politiques publiques sur la communauté...

Le CC peut également demander des informations, poser des questions et exiger des comptes rendus pour assurer une gouvernance responsable, éthique et équitable.

Sensibilisation et éducation : Le CC peut organiser des campagnes de sensibilisation et d'éducation pour informer les citoyens sur des questions d'intérêt public, les droits et les responsabilités civiques, les enjeux locaux. L'objectif est d'encourager la participation citoyenne, de renforcer la conscience civique et d'impliquer un large éventail de personnes dans la vie collective locale.

Collaboration avec d'autres acteurs locaux : Le CC peut chercher à collaborer avec d'autres acteurs locaux, tels que des associations, des groupes communautaires, des entreprises locales, des établissements scolaires... Cette collaboration peut prendre différentes formes, comme des projets communs, des partenariats, des échanges d'expertise, des actions conjointes pour résoudre des problèmes spécifiques...

Et, lorsque la Réforme Révoludroit sera mise en place :

- Il organisera l'élection du Maire et du Président de Région
- Il sera chargé de contrôler, une fois par semestre, l'adéquation des actions du Maire et/ou du Président de Région aux besoins de sa localité, de ses habitants et à la mission qui lui a été confiée par son mandat (principe du mandat impératif).
- Il sera l'interlocuteur des responsables des GI et des Préfets (dans leur nouvelle définition)...

**Consulter le site revoludroit.fr
pour en savoir plus...**

Ici
vous reprenez le pouvoir.

J'habite ici, j'agis ici,

